

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec CARAMBA CULTURE LIVE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 64-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec CARAMBA CULTURE LIVE domicilié 91 avenue de la République 75011 PARIS pour un concert de « BEN » rue de la République le 13 juillet 2023 à l'occasion du concert de fermeture du festival des Mascarets pour un montant de 21.838,50 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 9 février 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine

Publié le 15.12.2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230209-45-AU
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023